

Programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) :

### **Marie-Hélène Gaudreau réclame l'assouplissement des modalités de remboursement**

**Laurentides–Labelle, le 12 juin 2023** – La députée de Laurentides–Labelle, Marie-Hélène Gaudreau, se désolé que plusieurs PME et organisations à but non lucratif de la région écopent des ratés du programme « Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) » mis en place durant la pandémie. La députée bloquiste demande au gouvernement d'offrir des assouplissements dans les modalités de remboursement pour les entreprises qui en feront la demande.

« Nous appelons le gouvernement à adopter une approche plus flexible en offrant aux entreprises qui en ressentent le besoin la possibilité d'obtenir un délai supplémentaire et de conclure des accords de remboursement sans perdre leurs subventions. Depuis plusieurs mois, nous dénonçons le manque de service à la clientèle et les critères d'admissibilité ambigus qui causent de la confusion et portent préjudice aux entreprises du Québec. Il est impératif que le gouvernement fédéral intervienne pour remédier à cette situation et soutenir nos entreprises », insiste Marie-Hélène Gaudreau.

Les entreprises des secteurs de la restauration et du tourisme, particulièrement touchées par la pandémie, sont fortement affectées par les taux d'intérêt élevés, l'inflation et la pénurie de main d'œuvre. « Selon les estimations de Restaurants Canada, environ 20% de ses membres ne seront pas en mesure de rembourser leurs prêts dans les délais impartis. De plus, les données recueillies par l'Union des producteurs suggèrent qu'environ 11% des entreprises agricoles qui font face à des difficultés financières pourraient être contraintes de mettre fin à leurs activités. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante rapporte également que si les modalités de remboursement actuelles demeurent inchangées, environ 249 587 entreprises risquent de fermer leurs portes. Ces chiffres soulignent l'urgence d'une action pour soutenir ces entreprises et éviter une détérioration économique plus importante », avise la députée Gaudreau.

« Actuellement, les inquiétudes grandissent alors que la date limite de remboursement des prêts accordés dans le cadre de ce programme approche à grands pas. Si les PME et les OBNL n'ont pas remboursé leurs prêts d'ici le 31 décembre prochain, elles perdront les subventions qui leur ont été accordées. Il est essentiel que le gouvernement fédéral ne tourne pas le dos à nos PME et qu'il permette aux entreprises qui ont été fragilisées par la pandémie de négocier des accords pour étaler le remboursement du CUEC. Il serait injuste de laisser tant d'entreprises fermer leurs portes sans intervenir », conclut Mme Gaudreau.

– 30 –

**Source :**

Maxime Caouette, attaché politique de circonscription et des communications  
Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides–Labelle